



Roissy, le 13 octobre 2022

RYANAIR : Le SNPNC-FO remporte une bataille majeure

Le **SNPNC-FO**, Syndicat National du Personnel Navigant Commercial, représentant les hôtesses et stewards de la compagnie **RYANAIR**, a remporté une bataille majeure face à la Direction de la compagnie RYANAIR, les obligeant à se mettre en conformité avec la loi.

Fort de l'impact occasionné par les grèves des hôtesses et stewards cet été, le SNPNC-FO a contraint la Direction de la compagnie irlandaise à se mettre autour de la table afin d'acter la fin de certaines pratiques illégales, cœur du système RYANAIR.

Alors que, en France, l'ensemble des salariés des compagnies aériennes ayant un contrat de travail de droit français est protégé par les autorités nationales (Inspections du Travail, Direction Générale de l'Aviation Civile, Ministère des Transports...), il n'en est rien chez RYANAIR.

Le SNPNC-FO a notamment acté par accord une augmentation salariale, la mise en conformité avec la loi de la compagnie concernant la reconnaissance et le juste paiement des heures supplémentaires, le nombre de jours de congés payés et son paiement et la juste composition des éléments à prendre en considération pour le calcul du SMIC.

Le SNPNC-FO connaît bien la Direction de RYANAIR et ses pratiques et sait qu'il devra s'attendre à de la résistance à appliquer un accord. Le SNPNC-FO continuera le combat, notamment judiciaire, pour que le droit du travail et le personnel navigant soient respectés chez RYANAIR.

Le bureau SNPNC-FO